

Département d'Ille et Vilaine  
 Arrondissement de FOUGERES-VITRE  
 Canton d'Antrain  
 Commune de **ROMAZY**

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 28 mars 2024 à vingt heures sur la convocation du 14 mars 2024 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

**Date de publication** : 14 mars 2024

**Étaient présents** : BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, TISON Nadine, BATAIS Loïc, PARENT Arnaud

**Était absent** : LEFORESTIER Cédric

**Excusé** :

**Procuration** :

Monsieur BATAIS Loic a été désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité, il convient d'apporter quelques corrections concernant le budget global de l'assainissement, il devrait être positif en 2024.

**ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024**

**2024-8**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget assainissement 2023 et présente l'affectation des résultats au budget 2024 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION RESULTAT 2023				
EXPLOITATION	2023	Dépenses	16 815.55€	
		Recettes	24 368.04€	
		Excédent	7 552.49€	
		Report 2022		
		TOTAL	7 552.49€	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation de combler le déficit d'investissement par un virement au compte 1068 (recettes d'investissement) de <b>7 552.49€</b></li> <li><b>Report en recettes de fonctionnement 0</b></li> </ul>
INVESTISSEMENT	2023	Dépenses	44 155.27€	
		Recettes	21 069.81€	
		Déficit	23 085.46€	
		Report 2022	35 047.92€	
		TOTAL	<b>(-)23 085.46€</b>	Report au compte 001 déficit d'investissement : 23 085.46€ €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET 2024**

2024 9

Monsieur le Maire présente les propositions en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2024 ainsi présenté

PROJET BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024						
SECTION EXPLOITATION						
Comptes	Libellés en dépenses		Prévisions	Comptes	Libellés en recettes	Prévisions
O11			0.00	013		0.00
O12			0.00	042	Article 777	9 107.35
O14			0.00	043		
O22			0.00	70	Produits des services	15 300.00
65	Autres charges gestion courante		5 000.00			
66	Charges financières		0.00	74	Dotations participations	5 232.97
67			0.00	75		0.00
O42-681	opération d'ordre transfert entre section		14944.21	76		0.00
023	Virement à la section d'investissement		9 696.11	77		0.00
TOTAL UX :			29 640.32	TOTAL UX :		29 640.32

SECTION INVESTISSEMENT							
Comptes	Libellés en dépenses	RAR	Prévisions	Comptes	Libellés en recettes	RAR	Prévisions
001	Déficit		23 085.46	13			0.00
20			0.00	16			0.00
21			0.00	20			0.00
22			0.00	21			0.00
23			0.00	040	Transfert entre sections		14.944.21
16			0.00	22			
O40			9 107.35	23			
				1068			7 552.49
				021	virement de la section de fonctionnement		9 696.11
TOTAL UX :			32 192.81	TOTAL UX :			32 192.81

## COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024

2024 10

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2023 et présente l'affectation des résultats au budget 2024 comme suit :

BUDGET COMMUNE AFFECTATION RESULTAT 2023				
INVESTISSEMENT	2023	Dépenses	80 864.43€	
		Recettes	39 080.79€	
		Excédent	(+) 6441.26€	
		Report 2022	(-) 16 896.75€	
		TOTAL	(+) 6441.26€	Report au compte 001 excédent d'investissement 6441.26€
FONCTIONNEMENT	2023	Dépenses	197 299.20€	
		Recettes	283 591.90€	
		Excédent	71 292.70€	
		Report 2022	(+)71 067.08€	
		TOTAL	(+) 86 292.70€	<ul style="list-style-type: none"><li>• Report au compte 002 excédent de fonctionnement 71 292.70€</li><li>• Virement au 1068 : 15 000€</li></ul>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

## COMMUNE VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

2024-11

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 du fait de la réforme fiscale, est de nouveau voté à compter de 2023.

De ce fait, le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2024 doit être soumis au vote pour les impositions de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux d'imposition, les bases ont augmentés de 3,9% en conséquence, il est décidé de ne pas revaloriser les taux d'imposition.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.35%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35.62%

- taxe d'habitation (TH) : 11.71%

**CHARGE Monsieur Le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

**ADOPTION DU BUDGET 2024**

**2024-12**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2024 ainsi présenté

PROJET BUDGET PRIMITIF 2024						
SECTION FONCTIONNEMENT						
Comptes	Libellés en dépenses		Prévisions	Comptes	Libellés en recettes	Prévisions
O11	Charges à caractères générales		46 000.00	002	Résultat reporté 2023 après affectation au 1068	71 292.70
O12	Charges de personnels et frais assimilés		58 600.00	013	Remboursement charge personnel et prévoyance (6419/6459)	1 000.00
O14	739211 Attribution de Compensation		1 400.00	O42	Art de 777	1 113.00
6811	Pro vision créances douteuses		321.00	70	Produits des services	200.00
65	Autres charges gestion courante		74 382.97	73	impots et taxes	103 664.97
6521	Budget annexe			74	Dotations participations	45 000.00
66	Charges financières		5 626.43	75	Autres produits de la gestion courante	25 000.00
O42-681	opération d'ordre transfert entre section		15479.3			
023	Virement à la section d'investissement		45 460.97			
	<b>TOTAUX :</b>		<b>247 270.67</b>		<b>TOTAUX :</b>	<b>247 270.67</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

Comptes	Libellés en dépenses	RAR	Prévisions	Comptes	Libellés en recettes	RAR	Prévisions
001	Déficit			001	Excédent 2023		6 441.26
	13938 Sub Inv		1 113.00	165	Dépôts Caution		300.00
	Remboursement capital emprunt		82 777.52	1068	Excédent fonctionnement		15 000.00
O40				O40	Transfert entre sections		15 479.30
16	2046 A ttribution compensation		4 782.13	1641	Emprunt		70 000.00

20	Matériel		10 000.00	10222	FCTVA		1 000.00
204	231 Travaux en cours Ecole		125 960.83	10226	taxe aménagement		
2157				1313	FST Ecole		18 405.95
				1311	DETR Ecole		26 273.00
165			300	1311	Fonds vert		26 273.00
				021	virement de la section de fonctionnement		45 460.97
	TOTAUX :		224 633.48		TOTAUX :		224 633.48

**CONVENTION SERVICE COMMUN SERVICES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (SIG)**

2024-13

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, Couesnon Marches de Bretagne et les Communes du territoire ont décidé de créer un service commun concernant le service SIG, qui sera rattaché à L'EPCI, Couesnon Marches de Bretagne.

Une convention a été établie pour déterminer les modalités précises du fonctionnement de ce service commun et les impacts pour le personnel de structures.

Le conseil communautaire à approuver les termes de la convention et ses annexes portant création du service commun (projet de convention à consulter en document joint).

Le montant annuel de la participation financière de la commune est de 374.28€

Monsieur PARENT Arnaud est désigné représentant de la commune de ROMAZY afin de siéger au comité de suivi créer à cet effet.

Après délibération, le Conseil Municipal Valide la convention avec la communauté de commune et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

**AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER DES TRANSFERTS DE CREDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE**

2024-14

Monsieur Le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise à déléguer à Monsieur Le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur Le Maire à procéder, à compter du 28 mars 2024, à des mouvements de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**POINT SUR LA BIDOIS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que des visites ont eu lieu mais sont restées sans suite. L'assainissement est obsolète et il convient une mise aux normes en faisant une micro-station.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame PEUVREL employée du SIRS a envoyé un mail, qui a été lu au Conseil Municipal.

Salle des fêtes : Il a été constaté que les appareils de cuisine ne sont pas toujours rendus propres, par conséquent, même en cas de location gratuite par les associations, il sera demandé une caution de 200 euros.

Une demande de Madame Cocaign pour nettoyer un fossé près de son habitation.

Séance levée à 22h10

<b>BESNARD Patrick</b>	<b>BATTAIS Loïc</b>	<b>GUEROC Caroline</b>	<b>LEFORESTIER Cédric</b>
<b>PARENT Arnaud.</b>	<b>PARENT Sophie</b>	<b>PELHERBE Laetitia</b>	<b>TISON Nadine</b>

